



## COMMUNE DE BETTVILLER

### SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre à 19 heures 00, s'est réuni en séance ordinaire, le Conseil Municipal convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2025 par le Maire, Stéphan MULLER.

#### Membres présents

MULLER Stephan, SCHNEIDER Manoël, MARTZEL Christophe, BEHR Cindy, GUEDE Teddy, RITTIE Arnaud, SCHNEIDER Marc, STEYER Elisabeth, WAGNER Catherine, WEBER Michel, ZINS Emmanuel

#### Membres absents excusés

MEYER Cindy donne procuration à WAGNER Catherine  
FIERLING Michael donne procuration à MULLER Stéphan  
WEBER Emmanuel donne procuration à GUEDE Teddy

#### Membres absents

OBER Nadia

Quorum : 8

BEHR Cindy est désignée secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> septembre juin 2025
2. Délibération portant attribution de marché pour le projet de sécurisation de la voirie communale avec annulation de la délibération n°5 du 1<sup>er</sup> septembre 2025
3. Réhabilitation du presbytère : appel d'offres
4. Divers

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2025

##### Nomenclature acte : 9.1 Autres compétences des communes

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2025

## **2. Délibération portant attribution de marché pour le projet de sécurisation de la voirie communale avec annulation de la délibération n°5 du 1<sup>er</sup> septembre 2025**

### **Nomenclature acte : 1.1 Marchés publics**

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la délibération prise le 1<sup>er</sup> septembre 2025, attribuant le marché de travaux pour la sécurisation de la voirie communale à l'entreprise Les Fils de Ferdinand BECK, cette dernière s'est retirée du marché ayant fait une erreur de chiffrage dans son offre. Il est donc nécessaire d'annuler la délibération prise le 1<sup>er</sup> septembre et de redélibérer afin d'attribuer le marché à l'une des autres entreprises candidates.

Après négociation avec les entreprises, le Maire soumet au Conseil municipal l'avis émis par la Commission d'appel d'offres à nouveau réunie le 29 septembre 2025.

Vu le code des marchés publics,

Vu les propositions retenues par la commission d'appel d'offres réunie le 29 septembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

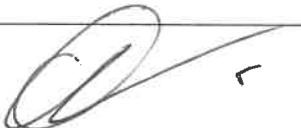
- d'annuler la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2025, l'entreprise ayant retiré son offre ;
- de valider l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 29 septembre 2025, et d'attribuer le marché de travaux pour la sécurisation de la voirie communale à l'entreprise TPDL de Sarreguemines ;
- d'autoriser le Maire à signer les pièces du marché et tout document nécessaire à l'exécution du marché.

## **3. Réhabilitation du presbytère : appel d'offres**

### **Nomenclature acte : 1.1 Marchés publics**

Le Maire informe le Conseil municipal que l'appel d'offres concernant la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du presbytère en logements séniors a été lancé. Le délai de dépôt des offres est fixé au 17 octobre.

Le Conseil municipal prend acte de l'information.

NOM/PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
MULLER Stephan	Maire	
BEHR Cindy	Secrétaire	